

**ADDENDUM 1**

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC4)

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR  
LA GUITARE DE MER COMMUNE (*Rhinobatos rhinobatos*) INSCRITE À L'ANNEXE II  
DE LA CONVENTION, LE POISSON-SCIE COMMUN (*Pristis pristis*) INSCRIT AUX  
ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION, ET LE REQUIN-SCIE (*Pristis Pectinata*) INSCRIT  
AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**

**UNEP/CMS/COP13/Doc.28.2.8**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP13**

- La proposition a été recommandée pour adoption

**COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT**

- Il a été suggéré que l'auteur de la proposition explore des options pour inclure des mesures de conservation pour le dauphin à bosse de l'Atlantique lors de la mise en œuvre de l'Action concertée.